Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261006-20260610DELIB14-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 06 octobre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent MAITRALAIN

20260610_DELIB14 Prise en charge par la commune de l'abonnement mensuel de la machine à pain « Ma Baguette »

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2026, relative à la réalisation des réparations sur la machine à pain « Ma Baguette » ;

CONSIDERANT que l'utilisation de la machine nécessite le paiement d'un abonnement mensuel de **12,50 €** ;

CONSIDERANT que la marge du gérant, M. Cédric GAUTIER, est limitée à **0,10 € par baguette vendue** ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en charge cet abonnement par la commune afin de permettre le maintien du service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de prendre en charge par la commune l'abonnement mensuel de la machine à pain « Ma Baguette », d'un montant de **12,50 € par mois** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires et à mandater la dépense correspondante ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire,
Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor)